



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Recueil des Actes Administratifs

spécial
N° 32 du 04 juin 2015

N° d'ordre	Dénomination et objet de l'arrêté
001	Arrêté n° PREF/DRHB/BOA/2015-0002 du 04 juin 2015 donnant délégation de signature à Mme la sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genois, au secrétaire général de la sous-préfecture de l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois et à l'agent en charge des élections municipales



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Préfecture
Direction des ressources humaines
et du budget

Bureau de l'organisation administrative
Réf: BOA/ES (élections Annemasse 2015 sp et julien)

Annecy, 04 juin 2015

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE

ARRETE N° PREF/DRHB/BOA/2015-0002

donnant délégation de signature à Mme la sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois, au secrétaire général de la sous-préfecture de l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois et à l'agent en charge des élections municipales.

VU les dispositions de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment son article 43 ;

VU le décret du 12 juillet 2012 portant nomination de M. Georges-François LECLERC, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU le décret du 21 juillet 2014 portant nomination de Mme Isabelle DORLIAT-POUZET, en qualité de sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois ;

VU l'arrêté n° 2015/AB/03 du 2 juin 2015, portant convocation les électeurs d'Annemasse pour une élection partielle intégrale ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2013170-0022 du 19 juin 2013 portant organisation des services de la préfecture et des sous-préfectures de Haute-Savoie ;

SUR proposition de M. le secrétaire général,

ARRETE

Article 1 Délégation de signature est donnée à Mme Isabelle DORLIAT-POUZET, sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois, à l'effet de signer, dans le cadre de la réception des candidatures à l'élection municipale partielle intégrale d'Annemasse.

- les reçus de dépôt, les récépissés définitifs et les refus de délivrance du récépissé de déclaration de candidature.

Article 2 : La délégation de signature visée à l'article 1 est donnée parallèlement à M. Benjamin PEYROT, attaché de l'intérieur et de l'outre-mer, secrétaire général de la sous-préfecture de l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois .

Article 3 : Délégation de signature est donnée parallèlement en ce qui concerne la signature des reçus de dépôt, et en cas d'absence et d'empêchement, en ce qui concerne les récépissés de déclaration de candidature à :

- M. Alain BOURDEAU, secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'intérieur et de l'outre-mer ;

Article 4 : Les dispositions du présent arrêté prendront effet à compter du **5 juin 2015**,

Article 5 : M. le secrétaire général de la Préfecture de la Haute-Savoie, Mme. la sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois, M. le secrétaire général de la sous-préfecture de l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois et l'agent de la sous-préfecture de l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois visés dans la présente délégation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Savoie.

Le préfet,



Georges-François LECLERC